

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 juin 2026

Réception par le préfet : 10/07/2026
Publication : 10/07/2026

Sixième séance de l'année
du nouveau conseil communautaire

Nombre conseillers :

En exercice : 42

Présents : 29 (dont 16 par visioconférence*)

Votants : 37 (dont 8 pouvoirs)

▪ Pour : 33

▪ Dont contre : 0

▪ Dont abstention : 4

(Mme AZEDE- Mme BITUFWILA-YERBE-
M. CERANTON- M. SERVA)

L'an deux-mille-vingt-six, le vendredi 26 juin, le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence régulièrement convoqué à 10 heures 00 minutes par convocation en date du 19 juin 2026, s'est réuni à la fois en présentiel à la salle du conseil (siège de l'EPCI - 18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre) et par visioconférence sous la co-présidence du président, Monsieur Eric JALTON et de la 6^{ème} vice-présidente, Madame Chantal LERUS.

Secrétaire de séance : Madame Marie-Camille MOUNIEN

Délibération n°2026.06.06/127

Budget supplémentaire 2026 :

. Budget annexe environnement et cadre de vie

Rapporteur :

M. Jean-Luc PLUMASSEAU

Vice-président de la commission
affaires financières

Etaient présents : 29

Le président : Monsieur Eric JALTON*

Vice-présidents : M. Pierre Lucien THICOT* (2^{ème} vice-président) - Mme Chantal LERUS (6^{ème} vice-présidente) - Mme Tania GALVANI* (7^{ème} vice-présidente) - Mme Marie-Corine LACASCADE (8^{ème} vice-présidente) - Mme Marie-Hélène SALOMON (11^{ème} vice-présidente) - Mme Claude Lise AZEDE (12^{ème} vice-présidente)

Autres membres du bureau communautaire : Mme Murielle Narcisse ANDREOPA - Mme Chantal BRELLE* - Mme Kimberley Samira Theophile FRAGNEAU* - M. Francis LUDGER - M. Jean-Luc PLUMASSEAU - M. Rosan Vincent RAUZDUEL* - M. William SURDIN* - M. Mathis VERDOL*

Autres conseillers communautaires : M. Fabrice Séverin BEAUZOR* - Mme Aurélie BITUFWILA YERBE - M. Yann CERANTON* - Mme Karine DESSOUT - Mme Karine DUMESNIL* - Mme Milène LATOR-BELLON* - M. Bertrand Joël MANNE - Mme Magaly Daisy MARCIN* - Mme Marie-Camille MOUNIEN - M. Frédéric THEOBALD - M. Pierre VENUTOLO*

En cours de séance :

Vice-présidents : M. Michel MADO* (3^{ème} vice-président) - M. Georges BREDENT* (4^{ème} vice-président)

Autre conseiller communautaire : M. Teddy BERNADOTTE

Nombre de conseiller ayant donné pouvoir : 8

Vice-présidents : M. Harry DURIMEL (1^{er} vice-président) à Mme Tania GALVANI - Mme Eliane GUIOUGOU (5^{ème} vice-présidente) à Mme Marie-Corine LACASCADE - M. Jean-Luc Jacques CELIGNY (10^{ème} vice-président) à Mme Magaly MARCIN

Autre membre du bureau communautaire : Mme Laisely EDOM-PARAT à Mme Murielle Narcisse ANDREOPA

Autres conseillers communautaires : Mme Lydia DUPONT à Monsieur Pierre VENUTOLO - Mme Murielle ROCH-JABES à M. Bertrand MANNE - M. Olivier SERVA à Mme Aurélie BITUFWILA YERBE - M. Simon VAINQUEUR à M. Frédéric THEOBALD

Nombre de conseiller absent excusé : 5

Vice-président : M. Teddy FOULE (9^{ème} vice-président)

Autre membre du bureau communautaire : M. Fabert MICHELY

En cours de séance :

Autre membre du bureau communautaire : M. Eric Bernard CELINAIN

Autres conseillers communautaires : M. Sébastien GREDOIRE - Mme Océane GOVINDIN (pouvoir à M. Sébastien GREDOIRE)

Nombre de conseiller absent non excusé : 0

Acte rendu exécutoire :

▪ Après transmission en préfecture, le

10 JUL. 2026

▪ Publication sur le site internet ou notification, le :

10 JUL. 2026

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

971-200018653-20260626-20260606127-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/07/2026

Publication : 10/07/2026

- VU le code général des collectivités territoriales ;
- VU l'Instruction comptable des communes M57 ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/AD/II/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et approuvant les statuts de ladite communauté d'agglomération ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DiCTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1^{er} janvier 2013 ;
- VU l'arrêté préfectoral n°971-2017-03-08-001/SG/DiCTAJ/BRA daté du 8 mars 2017 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU l'arrêté préfectoral n°971-2025-10-21-00003-SG/DCL/BCL daté du 21 octobre 2025 portant composition du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence à compter du renouvellement général des conseils municipaux en mars 2026 prévoyant, en application des règles du droit commun, que l'organe délibérant est composé de 42 sièges ;
- VU la délibération n°10.12.09/118 du conseil communautaire du 14 décembre 2010 relative à la définition de l'intérêt communautaire des compétences transférées ;
- VU la délibération n°2016.11.11/352 du conseil communautaire du 23 novembre 2016 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°2026.04.01/01 du conseil communautaire du 15 avril 2026 prenant acte de l'installation du nouveau conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence à l'issue du renouvellement général des conseils municipaux en mars 2026 ;
- VU la délibération n°2026.04.01/03 du conseil communautaire du 15 avril 2026 relative à l'élection du président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération du conseil communautaire du 26 juin 2026 portant affectation des résultats 2025 ;
- VU le budget en cours ;

Considérant le rapport du président :

Le budget supplémentaire a pour objet d'intégrer sur l'exercice concerné les résultats de l'exercice précédent ainsi que de procéder aux ajustements de crédits nécessaires depuis l'adoption du budget primitif. Il sera donc proposé d'intégrer au BP 2026 les résultats de l'exercice 2025 et d'ajuster les crédits sur certains chapitres.

En dépenses de fonctionnement

- D'augmenter de 3 573 985.68 € les crédits au chapitre 011 charges à caractère général notamment pour les prestations de collectes des déchets.
- D'augmenter de 3 000 000 € les crédits au chapitre 65 autres charges de gestion courante pour le traitement des déchets.

En recettes de fonctionnement

- D'inscrire le report du résultat du CFU 2025 de 6 573 985.68 €

En dépenses d'investissement

- D'augmenter les crédits au chapitre 21 immobilisations corporelles hors AP/CP de 1 421 843.15 €
- D'augmenter les crédits au chapitre 23 immobilisations en cours hors AP/CP de 1 000 000€.

En recettes d'investissement

- D'inscrire le report du résultat du CFU 2025 de 2 421 843,15 €

EQUILIBRE DU BUDGET PRINCIPAL PAR CHAPITRE SUITE BS 2026

ENVIRONNEMENT	BP 2026	BS 2026	BP + BS 2026
Total des Recettes de fonctionnement	29 384 319,14	6 573 985,68	35 958 304,82
002 Résultat de fonctionnement reporté	0,00	6 573 985,68	6 573 985,68
013 Atténuation de charges	0,00		0,00
70 Produits des services	0,00		0,00
73 Impôts et taxes	28 804 319,00		28 804 319,00
74 Dotations et participations	560 000,14		560 000,14
75 Autres produits de gestion courante	20 000,00		20 000,00
76 Produits financiers	0,00		0,00
77 Produits spécifiques	0,00		0,00
042 Opérations ordre transfert entre sections	0,00		0,00
Total Depenses de fonctionnement	29 384 319,14	6 573 985,68	35 958 304,82
011 Charges à caractère général	15 846 819,14	3 573 985,68	19 420 804,82
012 Charges de personnel et frais assimi	4 100 000,00		4 100 000,00
014 Atténuation de produits	0,00		0,00
023 Virement à la section d'investissement	449 304,76		449 304,76
65 Autres charges de gestion courante	8 788 195,24	3 000 000,00	11 788 195,24
66 Charges financières	0,00		0,00
67 Charges spécifiques	0,00		0,00
68 Dotations aux provisions	0,00		0,00
042 Opérations ordre transfert entre sections (amortissement)	200 000,00		200 000,00
Total des recettes d'investissement	2 571 299,16	2 421 843,15	4 993 142,31
001 Résultat d'investissement reporté	0,00	2 421 843,15	2 421 843,15
1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00		0,00
10 Dotations, fonds divers et réserves (FCTVA)	50 000,00		50 000,00
13 Subventions d'investissement	1 871 994,40		1 871 994,40
16 Emprunts et dettes assimilées	0,00		0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00		0,00
021 Virement de la section de fonctionnement	449 304,76		449 304,76
23 Immobilisations en cours	0,00		0,00
040 Opérations ordre transfert entre sections (amortissement)	200 000,00		200 000,00
Total des dépenses d'investissement	2 571 299,16	2 421 843,15	4 993 142,31
D001 Résultat d'investissement	0,00		0,00
10 Dotations, fonds divers et réserve	0,00		0,00
Total des opérations d'équipement AP / CP	2 571 299,16		2 571 299,16
chapitre 20 - AP/CP	409 915,13		409 915,13
chapitre 21 - AP/CP	650 155,03		650 155,03
chapitre 23 - AP/CP	1 511 229,00		1 511 229,00
13 Subventions d'investissement versées	0,00		0,00
16 Remboursement d'emprunt	0,00		0,00
20 Immobilisations incorporelles	0,00		0,00
204 Subvention d'équipements versées	0,00		0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	1 421 843,15	1 421 843,15
23 Immobilisations en cours	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00
27 Autres immobilisations financières	0,00		0,00
041 Opérations patrimoniales	0,00		0,00

L'équilibre des sections est maintenu.**Considérant l'avis favorable de la commission affaires financières réunie le 25 juin 2026 ;**

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE, À LA MAJORITÉ :

ARTICLE 1- L'adoption des mouvements de crédits suivants :

BUDGET ENVIRONNEMENT

ENVIRONNEMENT	BP 2026	BS 2026	BP + BS 2026
Total des Recettes de fonctionnement	29 384 319,14	6 573 985,68	35 958 304,82
002 Résultat de fonctionnement reporté	0,00	6 573 985,68	6 573 985,68
013 Atténuation de charges	0,00		0,00
70 Produits des services	0,00		0,00
73 Impôts et taxes	28 804 319,00		28 804 319,00
74 Dotations et participations	560 000,14		560 000,14
75 Autres produits de gestion courante	20 000,00		20 000,00
76 Produits financiers	0,00		0,00
77 Produits spécifiques	0,00		0,00
042 Opérations ordre transfert entre sections	0,00		0,00
Total Depenses de fonctionnement	29 384 319,14	6 573 985,68	35 958 304,82
011 Charges à caractère général	15 846 819,14	3 573 985,68	19 420 804,82
012 Charges de personnel et frais assiml	4 100 000,00		4 100 000,00
014 Atténuation de produits	0,00		0,00
023 Virement à la section d'investissement	449 304,76		449 304,76
65 Autres charges de gestion courante	8 788 195,24	3 000 000,00	11 788 195,24
66 Charges financières	0,00		0,00
67 Charges spécifiques	0,00		0,00
68 Dotations aux provisions	0,00		0,00
042 Opérations ordre transfert entre sections (amortissement)	200 000,00		200 000,00
Total des recettes d'Investissement	2 571 299,16	2 421 843,15	4 993 142,31
001 Résultat d'investissement reporté	0,00	2 421 843,15	2 421 843,15
1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00		0,00
10 Dotations, fonds divers et réserves (FCTVA)	50 000,00		50 000,00
13 Subventions d'investissement	1 871 994,40		1 871 994,40
16 Emprunts et dettes assimilées	0,00		0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00		0,00
021 Virement de la section de fonctionnement	449 304,76		449 304,76
23 Immobilisations en cours	0,00		0,00
040 Opérations ordre transfert entre sections (amortissement)	200 000,00		200 000,00
Total des dépenses d'Investissement	2 571 299,16	2 421 843,15	4 993 142,31
D001 Résultat d'investissement	0,00		0,00
10 Dotations, fonds divers et réserve	0,00		0,00
Total des opérations d'équipement AP / CP	2 571 299,16		2 571 299,16
chapitre 20 - AP/CP	409 915,13		409 915,13
chapitre 21 - AP/CP	650 155,03		650 155,03
chapitre 23 - AP/CP	1 511 229,00		1 511 229,00
13 Subventions d'investissement versées	0,00		0,00
16 Remboursement d'emprunt	0,00		0,00
20 Immobilisations incorporelles	0,00		0,00
204 Subvention d'équipements versées	0,00		0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	1 421 843,15	1 421 843,15
23 Immobilisations en cours	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00
27 Autres immobilisations financières	0,00		0,00
041 Opérations patrimoniales	0,00		0,00

L'équilibre des sections est maintenu.

ARTICLE 2- D'autoriser Monsieur le président à signer tous les actes et à prendre toutes décisions nécessaires à l'application de la présente délibération.

ARTICLE 3- Le président et le directeur général de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ainsi que le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence et de Marie-Galante sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le représentant de l'Etat, à Monsieur le maire de la ville des Abymes, à Monsieur le maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre ainsi qu'à Monsieur le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence et de Marie-Galante.

Elle peut faire l'objet dans le délai de deux (2) mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat, de sa publication ou de sa notification, soit d'un recours gracieux auprès du président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence (18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre) soit, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de la Guadeloupe (34, chemin des Bougainvilliers- Cité Guillard 97 100 Basse-Terre ou greffe.ta-basse-terre@juradm.fr).

Pour extrait certifié conforme

Pointe-à-Pitre, le

09 JUL. 2026

Les co-présidents de séance

La secrétaire de séance

Le président

La 6^{ème} vice-présidente

La conseillère communautaire



Eric JALTON




Chantal LERUS



Marie-Camille MOUNIEN

- Délibération transmise à Monsieur le représentant de l'Etat, le 10 JUL. 2026
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville des Abymes, le 10 JUL. 2026
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville de Baie-Mahault, le 10 JUL. 2026
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le 10 JUL. 2026
- Délibération transmise à Monsieur le comptable public, le 10 JUL. 2026

